



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, nature et biodiversité
Unité coordination administrative ICPE et loi sur l'eau

ARRETE PREFECTORAL du 26 SEP. 2014
portant modifications des conditions d'exploitation

Société Plastimo Group
Site Bloc K2 (ancienne base de sous-marins)
Commandant L'Herminier
56100 LORIENT

Le Préfet du Morbihan
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement partie législative et réglementaire, titre 1^{er} du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et, notamment son article R.512-52 ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne 2010-2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 janvier 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2663 (Stockage de pneumatiques et de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2014 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc GALLAND, Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan ;

VU le récépissé de déclaration délivré à la société S.A. PLASTIMO le 11 mai 2000 pour les rubriques 2925, 2662.b, 2663.1.b et 1530 ;

VU la demande de récépissé de déclaration au titre de la rubrique 2663 complétée le 9 juillet 2014 par la Société PLASTIMO GROUP dont le siège social est situé 15 rue Ingénieur Verrière 56100 LORIENT représentée par Monsieur Yann LE CORNEC directeur général opérationnel ;

VU la demande d'aménagement de l'article 2-1 relatif aux règles d'implantation et l'article 2-4 relatif au comportement aux feux des bâtiments de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2000 ;

VU le rapport de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 27 août 2014 ;

VU l'avis favorable émis par le CODERST le 11 septembre 2014 ;

VU la transmission du projet au pétitionnaire le 12/09/2014 ;

VU l'accord donné par le pétitionnaire par courriel le 22/09/2014 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.512-52 du code de l'environnement, le Préfet peut adapter les dispositions applicables à une installation classée soumise à déclaration ;

CONSIDERANT que le projet se situe dans le bloc K2 de l'ancienne base de sous-marins ;

CONSIDERANT que les mesures envisagées par le pétitionnaire permettent de garantir les intérêts visés par l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT l'avis émis par le SDIS en date du 26 août 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan,

A R R E T E

ARTICLE 1er

1-1 Classement

Il est donné acte à la société PLASTIMO GROUP dont le siège social est situé 15 rue Ingénieur Verrière 56100 LORIENT de la déclaration au titre de la rubrique 2663 pour le stockage de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) selon la répartition reprise ci-dessous :

Numéro	Libellé de la rubrique	Nature et volume des activités	Régime
2663-1-c)	Stockage de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc. <i>Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 200 m³ mais inférieur à 2 000 m³.</i>	700 m ³	D
2663-2-c)	Stockage de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Dans les autres cas et pour les pneumatiques <i>Le volume susceptible d'être stocké étant : Supérieur ou égal à 1 000 m³ mais inférieur à 10 000 m³</i>	5 000 m ³	D

Cette activité s'exercera dans le bloc K2 (nef 9 à 12) de l'ancienne base de sous-marins située rue Commandant l'Herminier 56100 LORIENT.

1.2 Conditions d'exploitation

L'exploitation est soumise aux dispositions de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2663 (Stockage de pneumatiques et de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) dont une copie est jointe au présent arrêté.

L'article 2-1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'installation sera séparée par un mur coupe feu de degré au minimum 3 heures des locaux occupés par des tiers (nef n°8).

Les nefs seront équipées de portes coupe feu CF 2 h

L'article 2-4 de l'arrêté susvisé alinéa 5 est modifié comme suit :

L'ensemble des nefs 9 à 12 sera équipée d'un système de désenfumage mécanique comprenant :

- un écran de cantonnement permettant la séparation de chaque nef en 2 cantons égaux de 900 m² ;
- un ventilateur de désenfumage hélicoïde situé au droit des ouvrants de façade au-dessus des portes relevantes ;
- une gaine de désenfumage cheminant le long de la nef ;
- de volets de désenfumage.

La mise en marche du système d'extraction sera asservie à la détection incendie (DI) via un CMSI (centralisateur de mise en sécurité). chaque nef est équipée de moyens de lutte contre l'incendie, extincteur et RIA.

La fermeture automatique des portes CF 2 h entre les différentes nefs sera asservie à la détection incendie.

Une coupure électrique générale sera mise en place à l'extérieur de l'établissement.

ARTICLE 2 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative compétente (tribunal administratif de Rennes) :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où ledit acte leur a été notifié ;

2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage des-dits actes.

Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

ARTICLE 3 – Publication

Un extrait du présent arrêté énumérant les prescriptions imposées et faisant connaître qu'une copie dudit arrêté est déposée aux archives de la mairie de LORIENT et mise à la disposition de tout intéressé, sera affiché à la porte de mairie pendant une durée minimum d'un mois. Procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera établi par les soins du maire et adressé à la Préfecture du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer).

ARTICLE 4

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le directeur départemental des territoires et de la mer, M. le Maire de LORIENT, M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, en charge de l'inspection des Installations Classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VANNES, le 26 SEP. 2014

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général.


Jean-Marc GALLAND

- M. le sous-préfet de Lorient
- M. le Maire de Lorient
- M. le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement -Unité territoriale du Morbihan
34, rue Jules Le Grand – 56100 Lorient
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
40 rue Jean Jaurès – CP 62 PIBS – 56038 VANNES CEDEX

-Monsieur le directeur de la Société PLASTIMO GROUP
15 rue Ingénieur Verrière 56100 Lorient

